



Recommandation 2303 (2026)¹

La socialisation à l'école: pour une éducation inclusive et participative qui favorise les valeurs démocratiques

Assemblée parlementaire

1. Face au déclin de la démocratie au niveau mondial et en se référant à sa [Résolution 2640 \(2026\)](#) «La socialisation à l'école: pour une éducation inclusive et participative qui favorise les valeurs démocratiques», l'Assemblée parlementaire rappelle que l'apprentissage et la pratique de la démocratie devraient constituer une priorité politique et éducative fondamentale dans l'Europe d'aujourd'hui pour aider les jeunes à s'engager dans la citoyenneté démocratique.
2. À cet égard, l'Assemblée soutient la décision des ministres de l'Éducation des États membres du Conseil de l'Europe de définir de nouvelles priorités et actions pour mettre en œuvre les Principes de Reykjavik pour la démocratie en approuvant la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030. La stratégie repose sur trois piliers: renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation; renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation; et faire progresser l'éducation grâce à une transformation numérique fondée sur les droits humains.
3. En outre, le lancement, à l'initiative du Secrétaire Général, du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, qui vise à impliquer et à soutenir les États membres dans le renforcement de la résilience démocratique en Europe, arrive au moment opportun. L'Assemblée considère que la mise en place de systèmes éducatifs plus résilients et plus réactifs devrait être un élément clé de ce processus. L'engagement politique des États membres sera déterminant pour faire de l'éducation une priorité, pour lui allouer des ressources et concevoir des politiques qui permettent aux écoles de répondre aux nombreux défis sociétaux et démocratiques, et de devenir des lieux où les principes démocratiques, inclusifs et participatifs peuvent s'acquérir et être mis en pratique.
4. Le personnel enseignant et les équipes de direction des établissements jouent un rôle essentiel dans ce processus, qui repose sur une culture scolaire globale de la démocratie et qui reste à implanter et à utiliser largement au sein de l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté. Le Conseil de l'Europe fournit au personnel enseignant des orientations précieuses et des outils pratiques, tels que le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie, et des expériences tirées de projets antérieurs tels que «Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école» et «S'exprimer en toute liberté – Apprendre en toute sécurité. Des écoles démocratiques pour tous». En outre, l'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 a permis la mise à disposition des États membres d'une plateforme utile pour échanger des expériences et accéder à des ressources et à des pratiques innovantes en matière d'éducation à la citoyenneté numérique.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 28 janvier 2026 (6^e séance) (voir [Doc. 16314](#), rapport de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, rapporteure: M^{me} Luz Martinez Seijo). *Texte adopté par l'Assemblée* le 28 janvier 2026 (6^e séance).



5. Au vu de ce qui précède, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de soutenir et d'aider les États membres à entreprendre un examen stratégique de leurs politiques, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030, et en particulier:

5.1. à promouvoir une approche de l'éducation centrée sur l'apprenant et fondée sur les droits humains, en veillant à ce que tous les apprenants et apprenantes – y compris les groupes vulnérables, tels que les enfants migrants et les enfants qui ont des besoins éducatifs spéciaux – bénéficient d'une approche inclusive qui s'intéresse aux besoins, aux talents, aux aptitudes et aux centres d'intérêt de chaque élève plutôt qu'à ses limites perçues;

5.2. à renforcer la mission démocratique des systèmes éducatifs en veillant à les aligner pleinement sur l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté; à faciliter la mise en œuvre et l'utilisation généralisée du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie; et à favoriser la mise en place d'une éducation à la citoyenneté démocratique adaptée à l'âge des élèves en tant que matière obligatoire distincte, complétée par l'intégration transversale des compétences pour une culture de la démocratie dans d'autres matières pertinentes à tous les niveaux de l'éducation formelle;

5.3. à fournir des orientations pour intégrer pleinement le cadre pédagogique du Conseil de l'Europe pour l'éducation à la citoyenneté numérique dans les systèmes éducatifs;

5.4. à fournir des conseils pratiques ciblés pour inclure les compétences pour une culture de la démocratie et l'éducation à la citoyenneté numérique dans la formation du personnel enseignant, la formation professionnelle et l'éducation et la protection de la petite enfance;

5.5. à poursuivre et, le cas échéant, à renforcer la coopération avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour élaborer des orientations cohérentes et complémentaires qui visent à soutenir le rôle démocratique de l'éducation et à promouvoir le concept d'une culture scolaire globale de la démocratie qui soit largement utilisé et mis en œuvre dans les écoles.